

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RECTIFICATIF

COMMUNE DE SAINT REMY-SUR-DUROLLE

Enquête publique portant sur l'intérêt général de la déclaration de projet à vocation d'habitat et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT REMY-SUR-DUROLLE

Par arrêté n° 2020- 67 du 08 juin 2020 annulant et remplaçant l'arrêté n° 2020-60 du 28 mai 2020, le Maire de SAINT REMY-SUR-DUROLLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet à vocation d'habitat en vue de la réalisation d'une résidence senior sur le site du plan d'eau, et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune qui en découle.

L'enquête se déroulera pendant 21 jours :

du vendredi 26 juin 2020 à 09 heures au jeudi 16 juillet 2020 à 16 heures

Le dossier sous support papier contenant la décision de l'Autorité Environnementale n°2020-ARA-KKU-1922 en date du 28 avril 2020 ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale sera déposé à la mairie de SAINT REMY SUR DUROLLE et consultable par le public aux jours et heures suivants:

- Lundi – mercredi – jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi de 8 h 30 à 12 h, sauf jour férié

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté sur un poste informatique en Mairie, ainsi que sur les sites internet : www.puy-de-dome.gouv.fr – www.cctdm.fr

Monsieur Gilles MARQUET a été désigné commissaire enquêteur. Il se tiendra à disposition du public en mairie les :

- Vendredi 26 juin 2020 de 09 heures à 12 heures
- Jeudi 16 juillet 2020 de 13 heures 30 à 16 heures

Des permanences téléphones seront également assurées par le commissaire enquêteur les mardis 30 juin 2020 et 07 juillet 2020 de 8 h à 11h.

Les personnes intéressées s'adresseront préalablement à la mairie pour convenir du jour et heure de prises de rendez-vous ; le commissaire enquêteur rappellera individuellement aux date et heure convenues chaque personne ayant ainsi pris un rendez-vous.

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre papier présent en mairie, transmises par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Rémy-sur-Durolle - 13 rue de l'Hôtel de Ville – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE ou transmises par messagerie à l'adresse: saintremyenquetepublique@gmail.com. Ces observations seront ensuite mises en ligne sur les sites internet www.puy-de-dome.gouv.fr – www.cctdm.fr

Cet avis est affiché en Mairie, sur le secteur du plan d'eau et peut être consulté sur les sites internet : www.puy-de-dome.gouv.fr – www.cctdm.fr

Au terme de l'enquête, le conseil municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur les sites internet suivants : www.puy-de-dome.gouv.fr – www.cctdm.fr

Le Maire,
Frédéric CHONIER